

Notice d'utilisation pour casque antibruit

Application :

Lorsque le casque antibruit est porté et entretenu correctement, il fournit une excellente protection en filtrant les bruits de haute fréquence rencontrés auprès de machines tournantes telles que les machines d'atelier, les tronçonneuses, etc.

Spécifications :

Ce casque antibruit répond aux prescriptions de sécurité de la directive européenne 89/686/CEE annexe II par le biais de la norme européenne EN352-1:1993 « Protecteurs contre le bruit – Exigences de sécurité et essais – Partie 1 : Serre-tête ».

Marquage :

L'attestation CE est localisée sur la surface extérieure de la coquille.

Emploi : 1. Écarter l'arceau au maximum et positionner les coquilles sur les oreilles en passant l'arceau pardessus la tête.

2. Installer l'arceau sur la tête de façon à ce que les coussinets soient ajustés à la bonne hauteur des oreilles et que l'arceau vienne en contact avec la tête pour supporter les coquilles.

3. Les coussinets doivent être en contact avec les oreilles.

4. Serrer l'arceau sur la tête en s'assurant de l'étanchéité acoustique. Mettre en place le casque tête avant toute exposition au bruit. Le porter pendant la durée intégrale de cette exposition.

Avertissement :

1. Ce casque antibruit est classé « dimensions normales » selon EN352-1. Il convient à la majorité des porteurs.

2. Si les recommandations contenues dans cette notice ne sont pas observées, la protection offerte peut être considérablement dégradée.

Entretien :

1. Nettoyer avec de l'eau savonneuse tiède. Ne pas utiliser de solvants organiques ou de l'alcool.

2. Vérifier que tous les composants sont en état convenable avant chaque utilisation, en particulier les coussinets des coquilles, toute partie endommagée devant être remplacée.

3. Les coussinets pouvant se détériorer à l'usage, il importe de les remplacer :

a. Enlever les coussinets usagés, ôter la mousse absorbante.

b. Placer une mousse neuve, puis de nouveaux coussinets en s'assurant que la position de ceux-ci sur la coquille est correcte.

Désinfection :

1. Il est nécessaire de procéder à une désinfection tous les 3 mois en fonction de l'usage.

2. Toute partie en contact avec le porteur doit être désinfectée régulièrement avec de l'alcool.

Stockage :

Lorsque le casque antibruit n'est pas utilisé, il est conseillé de la conserver dans un sac en plastique propre et sec.